

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIERE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

|   |    |                      |                 |
|---|----|----------------------|-----------------|
| Membres afférents au Conseil communautaire                                | 32 | Date de convocation  | 9 Décembre 2025 |
| Membres en exercice   | 32 | Date de publication  | 9 Décembre 2025 |
| Quorum (50 %)   | 17 |                      |                 |
| Membres présents  | 20 | Secrétaire de séance | Pierre CHAPUIS  |
| Membres absents ( <i>y compris les procurations</i> )                     | 12 | POUR : 28            |                 |
| Nombre de procurations  | 8  | CONTRE : 0           |                 |
| Membres qui ont pris part aux votes ( <i>y compris les procurations</i> ) | 28 | ABSTENTION : 0       |                 |

| Délégué(e)s titulaires | Présent(e)s              | Délégué(e)s titulaires | Présent(e)s             | Délégué(e)s titulaires | Présent(e)s | Délégué(e)s titulaires | Présent(e)s                |
|------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------|------------------------|----------------------------|
| AUDIGIER Agnès         | Absent                   | D'IMPERIO Cédric       | X                       | LAURENT Guy            | X           | PEREZ CANO Marcel      | X                          |
| BERTHON Patricia       | X                        | FABREGES M France      | Procuration à F. MEJEAN | LHOPITEAU Eric         | Absent      | REYMOND J. Pierre      | X                          |
| BONNET Georges         | X                        | FARGIER Gérard         | X                       | MARTIN Nicolas         | X           | RIEU Dominique         | Procuration à C. D'IMPERIO |
| BOUET Lynda            | Procuration à S. GINEVRA | FIALON Dominique       | X                       | MEJEAN Florian         | X           | ROBERT Karine          | Procuration à M. BRUN      |
| BOULONI Christian      | Procuration à Y. VEYRENC | GEIGUER Jacques        | X                       | MORIN Frédéric         | Excusé      | TERME Annie            | Procuration à A. CONDOR    |
| BRUN Marc              | X                        | GINEVRA Stéphanie      | X                       | MOULIN Jackie          | X           | TESTON Daniel          | X                          |
| CHAPUIS Pierre         | X                        | GUICHARD Cécile        | X                       | NAHAS Sophie           | Absente     | VALETTE Alain          | Procuration à D. FIALON    |
| CONDOR Alain           | X                        | HOUETZ Marion          | Procuration à N. MARTIN | PALLOT Thierry         | X           | VEYRENC Yves           | X                          |

**Délibération N° 61.2025**

**Subventions - Demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR-DSIL 2026) pour le réaménagement Office de tourisme Neyrac – autorisation de déposer un permis de construire**

Le Président expose que la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans souhaite engager une opération de requalification complète de bureau d'accueil de Neyrac-les-Bains, situé à proximité immédiate de la station thermale, le long de la RN 102.

Malgré cet emplacement stratégique, la fréquentation du site demeure inférieure à celle des autres bureaux du territoire. Ce déficit s'explique par l'état vieillissant du bâtiment, le manque de visibilité depuis la route et la faible lisibilité des abords, notamment en matière de stationnement et de cheminements. L'objectif principal est de tripler la fréquentation annuelle pour atteindre environ 9 000 visiteurs.

Les travaux prévoient la réfection de la toiture, la rénovation thermique du bâtiment, la mise en valeur des façades, ainsi qu'un réaménagement complet des espaces intérieurs permettant d'optimiser l'accueil du public. La création de sanitaires publics et la modernisation du système de chauffage sont également intégrées à l'opération.

Les abords feront l'objet d'un traitement paysager et fonctionnel destiné à clarifier les circulations et à améliorer l'accessibilité pour l'ensemble des usagers, notamment les personnes à mobilité réduite. Le stationnement sera réorganisé, la signalisation modernisée et des équipements de mobilité douce seront intégrés afin d'inscrire le projet dans une logique de transition écologique. L'ensemble doit créer une entrée de site plus cohérente et plus attractive, en lien avec le commerce voisin.

Le coût total de l'opération de réaménagement de l'Office de tourisme de Neyrac-les-Bains s'élève à 441 653 € HT, frais d'études et divers inclus. Le Président donne lecture et présente le projet global.

Le Président propose de solliciter l'État à hauteur si possible de 40 % du projet pour l'DETRES-DSIL 2026, soit 176 661 €, ainsi que l'ensemble des autres financeurs potentiels. Il est également proposé de l'habiliter à déposer les autorisations administratives nécessaires et à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Président,
- Sollicite le soutien de l'Etat au titre de la DETRS-DSIL 2026 à hauteur si possible de 40 % du projet, soit 176 661 €,
- Autorise le Président à déposer le Permis de Construire nécessaire ainsi que tous les documents concernant cette affaire,
- Sollicite les autres financeurs potentiels,
- Charge le Président de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à cette opération.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire*

A Thueyts, le 16 décembre 2025.

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.

